

DEC173067INEE

Décision portant nomination de M. Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission le soutien à la déléguée scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INEE, ainsi que l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à UMR9190 Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – Station de Sète – Avenue Jean Monnet – CS30171 – 3403 Sète cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

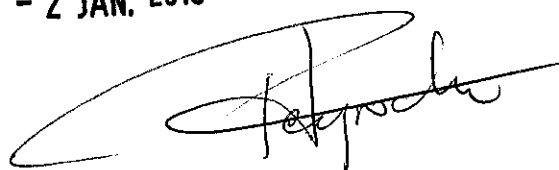
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 JAN. 2018



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13